



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

Délibération n° 2023-160

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

Domaine et patrimoine – Aliénations

Vente des parcelles AC 338 - 339 rue Bas Charosson

Madame le Maire rappelle les délibérations 2023-077 et 2023-131 traitant des modalités d'aliénation de la parcelle AC 122 située rue Bas-Charosson devenue après division :

- AC 338 d'une surface de 901 m²
- AC 339 d'une surface de 660 m²

Au vu des faibles retombées suite aux annonces dématérialisées, elle sollicite l'avis de l'assemblée sur la conduite à tenir.

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 12 voix POUR,

- De procéder à une nouvelle diffusion en abandonnant les critères d'attribution,
- De garder les mêmes modalités de publicité et de prix,
- De prévenir l'agence immobilière implantée sur le territoire communal de ces termes laquelle détient les mandats simples de vente pour ces deux parcelles.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST - 3 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-160
Reçu le 31-10-2023